

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 avril 2000
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 17 avril 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie iranienne continue de violer le cessez-le-feu et l'Accord de Téhéran relatif à la zone de séparation entre les deux pays. Vous trouverez en annexe le détail des violations commises entre le 14 janvier et le 25 mars 2000.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

**Annexe à la lettre datée du 17 avril 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations commises par l'Iran

<i>Date</i>	<i>Faits</i>
1 14 janvier 2000	A 18 h 30, une embarcation iranienne a tiré de manière intensive à l'aide de fusils GC sur un bateau de contrebandiers qu'elle poursuivait dans le Chatt al-Arab (point de coordonnées géographiques 553218, carte de Fao au 1/100 000). La partie iranienne a tiré 500 fois environ et touché leur cible iraquienne une douzaine de fois.
2 14 février 2000	A 14 heures, les autorités iraniennes ont arrêté Hilal Janb Mohammad Askar al-Nidawi (né en 1951), un paysan habitant le district de Mandali, et Chamrane Ahmad Nassif (né en 1969) pendant qu'ils faisaient paître leurs moutons dans la zone comprise entre le poste de garde de Salah al-Dine et Tallat al-Abtal. À 19 h 30, ils ont été relâchés après avoir été interrogés sur les heures auxquelles les membres de Moujahidi-Khalq se rendaient dans la région et les lieux où ils se réunissaient.
3 18 février 2000	De 23 h 45 à 4 heures le lendemain (19 février 2000), la partie iranienne a tiré de manière intensive sur le <i>Goldmid</i> , cargo battant pavillon hondurien, alors qu'il relâchait dans la zone de Qassaba à 5,5 kilomètres environ au nord de la ville de Fao, dans les eaux territoriales iraqiennes. À la tombée de la nuit, le navire avait jeté l'ancre car il ne pouvait pas poursuivre sa route dans le noir. Les tirs ont endommagé la cheminée (trous), le système d'éclairage et la coque du bateau. À 4 h 30, le cargo est arrivé au port d'Abou Falous.
4 27 février 2000	A 13 heures, trois personnes venant du territoire iranien et munies d'armes légères se sont infiltrées dans la zone comprise entre les postes de garde frontière de Tahrir (au nord) et Ferial (à l'ouest) dans la bande frontalière. Ils ont enlevé deux bergers iraqiens, dont l'un a réussi à s'échapper. Celui-ci s'est dirigé vers le poste de garde iranien de Khan al-Khalili, situé en face du poste de garde iraquien de Tahrir.
5 28 février 2000	A 10 heures, deux personnes armées ont enlevé Adnane Ilwane, un ressortissant iraquien habitant le village de Bek dans la zone de Zayn al-Qaws (district de Khanqine), alors qu'il faisait paître ses moutons sur le territoire iraquien. Un véhicule militaire iranien les attendait près de la frontière du côté iranien.
6 3 mars 2000	A 13 heures, en face du port iranien d'Abadan, le navire iraquien <i>Abou al-Tayyeb</i> , qui transportait des hydrocarbures noirs, a heurté plusieurs embarcations iraniennes en raison d'une panne de la barre du gouvernail. Trois bateaux de pêche iraniens ont coulé. La partie iranienne a donc retenu le navire et s'est emparée des possessions des membres de l'équipage.
7 4 mars 2000	A 9 h 15, un avion iranien venant de l'intérieur du territoire iranien a été observé alors qu'il se dirigeait vers Belkana ou Machkat Gawla. À 9 h 30, l'appareil, qui volait à très haute altitude, est reparti vers l'intérieur du territoire iranien en empruntant le même itinéraire qu'à l'aller.

<i>Date</i>	<i>Faits</i>
8 8 mars 2000	A 9 heures, la partie iranienne a tiré sept fois sur le <i>AB/3</i> , un cargo battant pavillon hondurien, alors qu'il se dirigeait vers le port d'Abou Falous en passant par le canal du Chatt al-Arab. Le navire a été pris pour cible lorsqu'il est arrivé dans la partie arabe de son itinéraire, soit à peu près à une latitude de 29 05 48 nord et à une longitude de 48 24 ouest. Les tirs, effectués à l'aveuglette, n'ayant touché ni la cargo ni son équipage, le navire a pu poursuivre sa route jusqu'au port d'Abou Falous.
9 14 mars 2000	À 7 heures, la partie iranienne a dressé deux grandes tentes sous forme de dais et neuf petites tentes ornées de drapeaux près du monument commémoratif situé face à la ville de Fao.
10 16 mars 2000	À 14 heures, en face de Fao, la partie iranienne a dressé une petite tente occupée par quatre personnes armées de fusils GC (point de coordonnées géographiques 351229) (carte de Fao au 1/100 000).
11 22 mars 2000	À 13 h 10, dans la région de Maymouna, un groupe de commandos FL/4 a vu et entendu un avion téléguidé de couleur noire qui volait en direction de Kout à une altitude variant entre 2 000 et 3 000 mètres. À 13 h 22, les unités FQ/18 ont vu l'appareil en question dans la région de Majar.
12 23 mars 2000	À 18 h 30, deux soldats iraniens qui occupaient la position iranienne située en face du poste de garde d'Irfane (point de coordonnées géographiques 9964) ont tiré à trois reprises en direction du poste de garde iraquien en utilisant des fusils GC.
13 23 mars 2000	À 7 heures, un grand véhicule de type ZIL transportant 20 soldats a été vu dans la zone située en face du poste de garde de Tahrir. Les soldats en question ont dressé deux tentes de 180 livres aux points de coordonnées géographiques 5840 et 5841. Le véhicule est ensuite reparti vers le poste de garde iranien de Taous (point de coordonnées géographiques 5939).
14 25 mars 2000	À 13 heures, un avion téléguidé volant à 100 mètres d'altitude a été observé au-dessus d'une zone située à 7 km au sud de la rivière Ezz. Le 24 mars 2000, les combattants de la section Al-Aziz ont pris l'appareil pour cible et l'on abattu.